



Département du
Finistère

Nombre de
membres

En exercice : 15

Qui ont pris part
à la
délibération : 15

Date de
convocation
9 décembre 2019

**DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LANRIVOARÉ**

Séance du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire, suite aux convocations adressées le 9 décembre 2019.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Madame Caroline BOURDIER-GARREC est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 suite à une remarque faite sur une phrase incomplète modifiée en séance, qui est adopté à l'unanimité des présents.

Madame le maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019 qui est adopté à l'unanimité des présents malgré une erreur de dactylographie sur le prénom d'un conseiller et une faute d'orthographe.

Exposé :

Madame le maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de réévaluer les tarifs municipaux au titre de l'année 2020.

Délibération :

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Vu la délibération du conseil municipal n°2018-09-22 en date du 17 décembre 2018 relative aux tarifs communaux 2019,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2020,

Considérant une augmentation de 1 %,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 9 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (15),

ARTICLE 1 : matériel

DECIDE que pour l'année 2020, les tarifs des matériels sont fixés à :

Plateaux	2,80 €
Chaises	0,30 €
Vaisselle	0,60 €

ARTICLE 2 : concession cimetièrre

DECIDE que pour l'année 2020, les tarifs des concessions cimetièrres sont fixés à :

Simple - 10 ans	85,00 €
Simple - 30 ans	204,00 €
Simple - 50 ans	325,00 €
Double - 10 ans	158,00 €
Double - 30 ans	368,00 €
Double - 50 ans	591,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

ID : 029-212901193-20191217-DCM20191260-DE

ARTICLE 3 : concession cavurnes

DECIDE que pour l'année 2020, les tarifs des concessions cavurnes sont fixés à :

10 ans	204,00 €
30 ans	325,00 €
50 ans	446,00 €
+ remboursement caveau	495,00 €

ARTICLE 4 : Copies A4 et A3

DECIDE que pour l'année 2020, les tarifs des copies A4 et A3 sont fixés à :

Copies	A3	0,40 €
	A4	0,20 €

ARTICLE 5 : Droit de place pour commerce ambulant

DECIDE que pour l'année 2020, les tarifs de droit de place pour commerce ambulant sont fixés à :

Droit de place pour commerce ambulant	116,00 €
---------------------------------------	-----------------

ARTICLE 6 : salles communales

DECIDE que pour l'année 2020, les tarifs des locations des salles sont fixés à :

REVISION TARIFS COMMU-NAUX - Location des salles		Tarifs	Tarifs réduits*
Ti an Oll	Midi (max 17h30) ou soirée	264,00 €	211,00 €
	Journée (midi et soir)	422,00 €	336,00 €
	Réunion professionnelle demi-journée	95,00 €	-
	Réunion professionnelle journée	160,00 €	-
	Mariage	527,00 €	422,00 €
	Café après obsèques	30,00 €	-
Ti Kreiz	Midi (max 17h30) ou soirée	80,00 €	65,00 €
	Journée (midi et soir)	160,00 €	125,00 €
	Réunion professionnelle demi-journée	55,00 €	-
	Réunion professionnelle journée	95,00 €	-
	Mariage	211,00 €	171,00 €
	Café après obsèques	30,00 €	-
Ty Laouen	Boulodrome	20,00 €	-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Lanrivoaré, le 17 décembre 2019

Le maire,

Pascale ANDRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

ID : 029-212901193-20191217-DCM20191260-DE